

5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Valeo p. 164

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2005 p. 171

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président p. 173

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Valeo

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

1.1. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. À la suite de la cooptation de Pierre-Alain De Smedt en remplacement de Noël Goutard le 7 mars 2005, le Conseil est à ce jour composé de 10 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent en annexe au présent Rapport.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a examiné la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- I. qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- II. qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- III. qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaire, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'Activité ;
- IV. qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- V. qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- VI. qui n'ont pas été administrateurs de l'entreprise depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : Thierry Morin ;

- quatre administrateurs sont membres du Conseil d'Administration (et précédemment du Conseil de Surveillance) depuis plus de douze ans : Carlo De Benedetti, Alain Minc, Erich Spitz et Yves-André Istel ;
- cinq administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton) : Pierre-Alain De Smedt, François Grappotte, Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta et Véronique Morali.

1.1.2. Délais moyens de convocation du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, les dates de réunion du Conseil sont communiquées à chaque administrateur au plus tard au début de chaque exercice social. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de 15 jours environ.

1.1.3. Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2005, deux administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

1.1.4. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur dix séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

1.1.5. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. En application des statuts et du Règlement Intérieur, les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : la nomination, le renouvellement ou la révocation du Président, du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués ainsi que la fixation de leurs rémunérations, l'établissement des comptes annuels sociaux et consolidés ainsi que du Rapport annuel. Cette faculté, qui a été utilisée à quatre reprises au cours de l'exercice écoulé, n'a concerné que deux administrateurs.

1.2. Information des administrateurs

1.2.1. Information des administrateurs

Le Président a fourni aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.2.2. Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur du Contrôle Financier Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil.

1.3. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2005.

Le taux moyen de présence en personne ou par mandataire des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2005 a été de 90,8 %. Le taux moyen de présence en personne des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2005 a été de 86,6 %.

1.4. Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'Activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration a notamment : examiné les comptes annuels de l'exercice 2004, les documents de gestion prévisionnelle et le passage aux normes IFRS, revu les opérations stratégiques (en particulier acquisitions et opérations de restructuration), entendu les comptes rendus des différents Comités constitués en son sein, coopté Pierre-Alain De Smedt en remplacement de Noël Goutard, proposé à l'Assemblée Générale la mise en œuvre d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée et attribué des options d'achat d'actions et des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe.

1.5. Les Comités créés par le Conseil

Le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Le Conseil a ainsi constitué les Comités permanents suivants : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations. Chacun de ces Comités fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration.

Les travaux du Comité Stratégique, du Comité d'Audit, du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations sont présentés tout au long de l'exercice social au Conseil d'Administration sous la forme de comptes rendus d'activité.

1.5.1. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de cinq membres dont un Président et deux administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur. Les membres du Comité Stratégique sont nommés par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité Stratégique sont MM. Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta, Alain Minc, Thierry Morin et Erich Spitz. La Présidence du Comité Stratégique est assurée par M. Philippe Guédon.

Le Comité Stratégique a pour mission :

- d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la Société et du Groupe, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président le saisit ;
- d'examiner les budgets annuels et les revues semestrielles, ainsi que les plans moyen terme et long terme relatifs aux orientations stratégiques du Groupe.

Il a également pour mission d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'acquisition, de cession, de financement et d'endettement.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité Stratégique s'est réuni à six reprises, avec un taux de présence de 93,3 %. Lors de ces réunions, le Comité Stratégique a passé en revue les résultats du Groupe, étudié les différents projets d'acquisition. Le Comité a également revu l'état et la stratégie du Groupe dans le Domaine de la Propulsion.

1.5.2. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration. Tous les membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur.

Les membres du Comité d'Audit sont MM. Pierre-Alain De Smedt, François Grappotte et Jean-Bernard Lafonta. La Présidence du Comité d'Audit est assurée par M. Pierre-Alain De Smedt.

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations au sein du Groupe ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe ainsi que les réponses afférentes de la Direction ; prendre connaissance des audits internes et externes du Groupe ainsi que des réponses afférentes de la Direction ;
- donner un avis sur la sélection des Commissaires aux comptes ou le renouvellement de leur mandat ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2005, avec un taux de présence de 75 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les comptes consolidés de l'exercice 2004, les comptes semestriels de l'exercice 2005 et le passage aux normes IFRS.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux comptes et du Directeur du Contrôle Financier à toutes les réunions et par le travail effectué par l'audit interne. Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur revue limitée des comptes semestriels, leur audit des comptes annuels et des comptes consolidés, et sur le passage aux normes IFRS. Le Comité d'Audit n'a pas fait de réserves sur les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

1.5.3. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres dont un Président et deux administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur. Les membres du Comité des Rémunérations sont nommés par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité des Rémunérations sont MM. François Grappotte, Philippe Guédon et Alain Minc. La Présidence du Comité des Rémunérations est assurée par M. Alain Minc.

Le Comité des Rémunérations a pour mission de :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;

- et examiner toute question que lui soumettrait le Président et notamment les projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni à deux reprises en 2005, avec un taux de présence de 100 %.

Au cours de ses réunions, le Comité a notamment proposé au Conseil d'Administration d'attribuer un nombre total de 650 000 options d'achat d'actions et 600 000 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe. Cette proposition a été adoptée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 novembre 2005.

1.5.4. Comité des Nominations

Le Comité des Nominations est composé de cinq membres dont un Président et trois administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur. Les membres du Comité des Nominations sont nommés par le Conseil d'Administration.

Les membres du Comité des Nominations sont Mme Véronique Morali et MM. François Grappotte, Philippe Guédon, Alain Minc et Thierry Morin. La Présidence du Comité des Nominations est assurée par M. Alain Minc.

Le Comité des Nominations est en charge de la préparation de la composition des instances dirigeantes de la Société (mandataires sociaux et administrateurs). Il examine chaque année la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

En 2005, le Comité des Nominations s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 93,3 %.

Au cours de ses réunions, le Comité des Nominations a notamment proposé au Conseil d'Administration de coopter Pierre-Alain De Smedt en remplacement de Noël Goutard. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 mars 2005. La cooptation de Pierre-Alain De Smedt a ensuite été ratifiée par l'Assemblée Générale le 3 mai 2005. Conformément au Règlement Intérieur, le Comité des Nominations a également examiné la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance susvisés.

1.6. Evaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à sa propre évaluation afin de faire le point sur les modalités de son fonctionnement et de vérifier que ses débats ont été convenablement organisés.

L'évaluation du Conseil d'Administration pour l'exercice 2005 a été menée avec l'assistance d'un cabinet extérieur au cours du dernier trimestre 2005. À cet effet, un questionnaire détaillé a été envoyé à chacun des administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées puis présentées lors de la séance du Conseil du 9 février 2006. Les administrateurs ont tous exprimé leur satisfaction globale sur le fonctionnement du Conseil.

1.7. Actions détenues et opérations sur titres

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions tout au long de son mandat.

Un Code de bonne conduite régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres-dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Aux termes de ce Code, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Juridique du Groupe, au plus tard dans les quinze jours ouvrés suivant leur réalisation, les opérations sur les titres de la Société qu'il a réalisées. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent ensuite être communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers et rendues publiques.

1.8. Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice, des opérations soumises à la procédure des conventions réglementées conclues entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004 et qui avaient été autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 octobre 2004 se sont poursuivies.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 15 décembre 2005, autorisé la signature de contrats de redevances de marque entre la Société et des filiales opérationnelles du Groupe.

Ces conventions feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.9. Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L. 225-35 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration a autorisé le Président, avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 23 millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Cette autorisation donnée pour une période de douze mois expire le 7 mars 2006. Au cours de l'exercice, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Président dans le cadre de cette enveloppe.

1.10. Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

2. Contrôle interne

Le présent Rapport a été présenté au Comité d'Audit le 7 février 2006.

2.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le Groupe Valeo comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité des informations financières et de gestion ;
- conformité aux lois et aux réglementations ;
- protection des actifs ;
- optimisation des activités opérationnelles.

En ce sens, Valeo adopte une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international « COSO » (*Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission*, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis).

2.2. Rappel des composantes du contrôle interne de Valeo

L'organisation décentralisée de Valeo lui apporte la réactivité et la proximité des clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Cette décentralisation va de pair avec des principes et des

règles de fonctionnement qui s'appliquent dans toutes les sociétés du Groupe.

Ainsi, le Code d'éthique a été diffusé à l'ensemble des cadres. Il constitue le fondement aux procédures détaillées applicables dans le Groupe. Ce code, disponible sous Intranet, a fait l'objet d'une mise à jour en 2004 pour intégrer de nouvelles dispositions afférant à la gestion des ressources humaines.

Le Groupe dispose depuis 15 ans d'un Manuel Administratif et Financier qui constitue le standard financier et de gestion de Valeo. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels. Ces standards financiers et de gestion se composent de deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne ;
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, le Directeur et le Contrôleur Financier de chaque Division signent une lettre d'affirmation par laquelle ils s'engagent à ce que les standards financiers et de gestion soient respectés. Un questionnaire de contrôle interne très précis, comportant désormais plus de 400 questions, portant sur le respect des standards financiers et de gestion, fait l'objet d'une révision annuelle. Ce questionnaire est consolidé dans une base de données spécifique, et les résultats sont portés à la connaissance des responsables opérationnels ou fonctionnels concernés au niveau du Groupe afin que, le cas échéant, les actions nécessaires puissent être engagées.

La procédure budgétaire et de reporting mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser des clôtures intermédiaires et annuelles.

En outre, il convient de mentionner les règles et procédures spécifiques élaborées par les différentes Directions fonctionnelles du Groupe, en cohérence avec les standards financiers et de gestion :

- la Charte d'Innovation Constante, définissant de manière stricte les principes de gestion de projets de développement ;
- les procédures marketing et les pratiques de vente ;
- les procédures ressources humaines ;
- les procédures achats, qui vont de pair avec la réduction du nombre de fournisseurs référencés, de manière à assurer un meilleur suivi de la qualité de leurs prestations ;
- le Manuel de Gestion des Risques et les guides d'application en ce qui concerne la sécurité, la sûreté et l'environnement, ainsi que le Manuel des Assurances (Valeo a pour politique de respecter au minimum les réglementations locales en matière de sécurité et d'environnement et, dans certains cas, de se conformer à des standards plus élevés).

La quasi-totalité des informations concernant ces règles et procédures sont disponibles sur l'intranet du Groupe pour le personnel de Valeo concerné.

En termes de qualité, Valeo s'est doté de ses propres référentiels, Valeo 1000 et Valeo 5000, qui font l'objet d'audits « VAQ » (Valeo Audit Qualité) réguliers. Par ailleurs, la méthode QRQC (*Quick Response Quality Control*) assure une mise en œuvre rapide des actions correctrices. Enfin, depuis 1997, Valeo a lancé un programme de certification de ses sites selon la norme ISO 14001 ; à ce jour 117 sites, sur un total de 134, bénéficient de cette certification.

2.3. Pilotage du dispositif de contrôle interne

Un élément important du dispositif de pilotage de contrôle interne, notamment en matière comptable et financière, est constitué par le département d'Audit Interne Valeo, qui est chargé de conduire des missions dans le Groupe pour s'assurer que les procédures prévues fonctionnent correctement. L'Audit Interne est également amené à effectuer de manière régulière des audits des indicateurs de performance des sites et des Divisions, et coordonne la mise à jour des procédures des standards financiers et de gestion.

2.4. Rappel des travaux menés en 2003 et en 2004

En 2003, Valeo avait procédé, au niveau Groupe, à :

- une analyse du contrôle interne existant au regard des cinq grandes composantes définies par le référentiel « COSO » (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, pilotage de l'ensemble du dispositif) ; l'élaboration d'une première cartographie des processus et des risques majeurs, effectuée sur la base d'entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe ;
- une identification des comptes significatifs et de leur interaction avec les processus, ainsi qu'à un recensement des procédures de contrôle interne existantes, liées à l'établissement des comptes.

En 2004, le Groupe a décidé de mettre en œuvre un projet spécifique visant à l'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières. À terme, l'objectif de Valeo est d'être en mesure de procéder à une évaluation de la pertinence et de la correcte application de ses procédures de contrôle interne au regard de la fiabilité des informations financières.

Pour ce faire, 132 points de contrôle clefs ont été mis en évidence sur les 7 processus suivants :

- ventes, gestion des clients, encaissements ;
- achats, gestion des fournisseurs, décaissements ;
- suivi des immobilisations ;
- suivi des stocks ;
- paie ;
- trésorerie ;
- clôture comptable.

Ces points de contrôle doivent s'appliquer au niveau de tous les sites opérationnels du Groupe.

Des règles de documentation et de tests (tailles d'échantillonnages notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les sites.

Un premier pilote sur site a été réalisé en juin/juillet 2004, sur lequel l'équipe de projet est intervenue pour réaliser, avec le management du site, les travaux de documentation et de tests. Cette intervention a permis de valider l'approche retenue, d'affiner les prévisions de ressources nécessaires et de mettre à disposition un support standard de documentation et de tests pour l'ensemble des sites. Une base spécifique des bonnes pratiques de contrôle interne a été créée et mise à disposition sur l'intranet du Groupe.

Sur cette base, des sites pilotes ont démarré au deuxième semestre des travaux de documentation et de tests, un contrôle qualité des travaux étant assuré par l'Audit Interne. Nos Commissaires aux

comptes ont procédé à une revue des travaux effectués par les pilotes.

Parallèlement, Valeo a mis en œuvre un processus visant à revoir les contrôles d'accès et les profils sur le logiciel SAP déployé progressivement sur l'ensemble des principaux sites du Groupe. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standards optimisés ont été retenus.

Un nouvel outil de remontée de l'évaluation du contrôle interne a été mis en place en 2004, dans la lignée de l'outil d'évaluation dont le Groupe s'était doté dès 1999, permettant de centraliser la documentation des contrôles et des tests effectués dans le cadre du projet LSF (Loi sur la Sécurité Financière). Cet outil sera également utilisé pour effectuer un suivi en temps réel des plans d'action d'amélioration du contrôle interne.

2.5. Travaux réalisés en 2005

S'agissant de l'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières, le déploiement du processus de documentation et de test des points clés sur l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe a été entrepris. Des plans d'actions ont été définis à l'issue des travaux de documentation et de tests. Chaque plan d'action est placé sous la responsabilité des Contrôleurs Financiers et fait l'objet d'un pilotage au niveau de l'Audit Interne du Groupe.

En ce qui concerne les contrôles d'accès et les profils d'utilisateurs dans SAP, un déploiement a été réalisé sur 18 sites parmi les plus importants du Groupe.

Une cartographie de deuxième niveau des risques Groupe est en cours d'élaboration. Plus de 70 cadres dirigeants ont été rencontrés, que ce soit au niveau des fonctions centrales que des Branches. Les risques ont été classés par processus selon leur niveau d'importance et de maîtrise. Certains d'entre eux sont mentionnés dans le Rapport de Gestion au paragraphe 9 « Risques et incertitudes » p 41. Le plan d'audit présenté au Comité d'Audit de décembre 2005 s'inspire de cette cartographie des risques.

Les fonctions « Corporate » ont été incluses dans le périmètre et à ce titre, le contrôle interne de la Banque Interne Valeo (BIV) a été documenté sur le deuxième semestre 2005.

Enfin, les référentiels Qualité, Industriel, Gestion de projets et Sécurité ont été mis à jour dans le référentiel Valeo 5000 du Groupe.

2.6. Perspectives pour 2006 et 2007

Un plan d'audit à deux ans (2006 et 2007) couvrant les enjeux majeurs issus de la cartographie des risques a été établi.

La cartographie des risques donnera lieu à des mises à jour de manière à s'assurer qu'elle couvre l'évolution des enjeux du Groupe.

Suite à la BIV en 2005, un plan de documentation sera établi pour d'autres processus « Corporate ».

Le déploiement du processus de documentation et de test des contrôles clés sera finalisé dans l'ensemble des sites, l'objectif étant de parvenir à une couverture exhaustive de l'ensemble des points de contrôle par tous les sites concernés.

Les contrôles d'accès et les profils utilisateurs seront revus pour l'ensemble des sites opérant sous SAP. Une approche spécifique sera mise en place pour les sites n'utilisant pas SAP.

D'une manière générale, le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, avec l'objectif spécifique d'être en mesure à terme de procéder à une évaluation de la pertinence et de la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au regard de la fiabilité des informations financières.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

Thierry Morin

Président du Conseil d'Administration



Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2005

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2005
Thierry Morin	21/03/2001	31/12/2006	Président-Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur Général de : Valeo Bayen Président de : Société de Participations Valeo, Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitable, Valeo España, S.A., Valeo Holding Netherlands B.V., Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo International Holding B.V., Valeo (UK) Limited Gérant de : Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH Administrateur de : Valeo Électronique & Systèmes de Liaison, Valeo Service España S.A., Valeo Iluminacion, S.A., Valeo Termico, S.A. Administrateur du CEDEP
Carlo De Benedetti	4/07/1986	31/12/2006		Président du Conseil d'Administration de CIR SpA	<p>Groupe Cofide-CIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de Cofide SpA, CIR SpA Administrateur de Gruppo Editoriale L'Espresso SpA, Sogefi SpA <p>Hors Groupe Cofide-CIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de CDB Web Tech SpA Président du Conseil de Surveillance de M&C Management & Capitali SpA Administrateur de : Pirelli SpA, Banca Interbancaria SpA
Pierre-Alain De Smedt	7/03/2005	31/12/2006			<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Belgacom, C.N.P. (Compagnie Nationale à Portefeuille/Groupe A. Frère), Deceuninck Plastics, Alcopa Membre du Comité de Direction et Administrateur de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Industrie de l'Automobile et du Cycle)
François Grappotte	31/03/2003	31/12/2006		Président du Conseil d'Administration de Legrand S.A.	<p>Groupe Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : Legrand S.A.S., Lumina Management Administrateur et Directeur Général de Legrand Holding S.A. Administrateur de : B. Ticino, Bufer Elektrik, Eltas Elektrik, Legrand Española, Lumina Parent, Pass & Seymour, The Wiremold Company <p>Hors Groupe Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de BNP Paribas Membre du Conseil de Surveillance de : Michelin, Galeries Lafayette Membre de : Conseil consultatif de la Banque de France, Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication), Bureau du Gimelec (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés), Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens)

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2005
Philippe Guédon	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Gérant-Associé d'Espace Développement	Néant
Yves-André Istel	29/1/1992	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Senior Advisor de Rothschild, Inc.	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Compagnie Financière Richemont AG, Imperial Sugar
Jean-Bernard Lafonta	7/12/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président du Directoire de Wendel Investissement	<p>Groupe Wendel</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance de : Editis Holding, Bureau Veritas Membre du Conseil de Surveillance d'Oranje-Nassau Groep B.V. Administrateur de : Legrand Holding, Legrand S.A., Lumina Parent <p>Hors Groupe Wendel</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérant de Granit (SARL)
Alain Minc	4/07/1986	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président de A.M. Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance du Monde Administrateur de : Fnac, Vinci
Véronique Morali	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Directeur Général Délégué et Administrateur de Fimalac	<p>Groupe Fimalac</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur unique de FCBS GIE Administrateur de Cassina SpA Membre du Board de : Fimalac Inc., Fitch Ratings, Inc., Fitch Risk Management, Inc. <p>Hors Groupe Fimalac</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Eiffage, Club Méditerranée Membre du Board de Tesco Plc
Erich Spitz	24/06/1987	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Conseiller de Thales	<p>Groupe Thales</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de Thales Avionics Lcd Administrateur de Thales Corporate Ventures <p>Hors Groupe Thales</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de Novaled Président du Conseil de Surveillance de Riber Membre correspondant de l'Académie des Sciences Membre de l'Académie des Technologies Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Aux Actionnaires

Valeo

43, rue Bayen
75017 Paris

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Valeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 février 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Serge Villepelet

Jean-Christophe Georghiou

Jean-Pierre Crouzet

Emmanuel Paret

